Commune De GINGSHEIM

Département du Bas-Rhin Arr. de Strasbourg - Campagne

CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 28 Février 2014

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 6

Absents:

Mme Boisseau Catherine (excusée); M. Siefert Eric (excusé); M. Heinold Pierre (excusé)

Procurations:

Mme Boisseau à M. Hofstetter – M. Siefert à M. Gross

Validation du Compte administratif 2013 et affectation des résultats

Après examen du compte administratif 2013 présenté par M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif et l'arrête comme suit :

Section de fonctionnement Section d'Investissement

 Dépenses :
 177.788,96€
 Dépenses :
 145.083,57€

 Recettes :
 288.295,80€
 Recettes :
 84.334,79€

 Excédent :
 110.506,84€
 Déficit :
 60.748,78€

Résultat GLOBAL de l'exercice 2013 : 49.758,06€

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013
- Constatant que le CA présente un excédent de fonctionnement de 49.758,06€
- Statuant qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur 2013

DECIDE d'affecter les sommes de :

- 49.758,06€ à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 60.748,78€ à l'article 1068 (déficit d'investissement reporté)

Approbation du Compte de Gestion 2013

Après s'être fait présenté toutes les pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2013, Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion dressé par le comptable du trésor pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adhésion au SIVU de Wingersheim

Le Conseil Municipal,

Considérant la compétence scolaire transférée par la Commune de Gingsheim au SIVOS « Autour du Sternenberg » ayant son siège 8 rue de Dettwiller à Altenheim

Considérant l'appartenance administrative de la Commune de Gingsheim à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ayant son siège 43 route de Strasbourg à Hochfelden

Considérant la politique menée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en vue d'assurer à terme la compétence scolaire

Considérant le projet de création d'un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) entre les communes de Hohatzenheim, Mittelhausen, Waltenheim-sur-Zorn et Wingersheim ayant son siège à la Communauté de Communes 43 route de Strasbourg à Hochfelden en vue de créer un Groupe Scolaire Intercommunal avec périscolaire à Wingersheim

Considérant qu'il y a un intérêt géographique et administratif à adhérer à ce Syndicat.

Considérant la délibération du 3 janvier 2014 demandant le retrait de la Commune de Gingsheim du SIVOS « Autour du Sternenberg »

Considérant la délibération du SIVOS « Autour du Sternenberg » en date du 17/03/2014 approuvant le retrait de la Commune de Gingsheim du Syndicat

Considérant le projet de convention entre le SIVOS « Autour du Sternenberg », et le SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn portant notamment sur les répartitions des charges du 1er septembre 2014 à la date d'ouverture du nouveau groupe scolaire à Wingersheim

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 à L.5211-27 et L.5212-1 à L.5212-34 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5811-1 relatif aux dispositions applicables à l'ensemble des communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

VU le projet de statuts du SIVU du Groupe scolaire Sud du Pays de la Zorn à Wingersheim ;

et après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un Groupe Scolaire Intercommunal d'enseignement préélémentaire et élémentaire situé à WINGERSHEIM
- DÉCIDE d'adhérer à compter du 1er septembre 2014 au Syndicat à Vocation Unique SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn ayant son siège à la Communauté de Communes 43 route de Strasbourg à Hochfelden entre les communes de

HOHATZENHEIM – MITTELHAUSEN – WALTENHEIM-SUR-ZORN et WINGERSHEIM

- ADOPTE les statuts annexés à la présente délibération
- ACCEPTE le principe d'une participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement
- SOLLICITE le Comité Directeur du SIVU afin d'autoriser l'adhésion de la Commune de Gingsheim à leur Syndicat

• SOLLICITE le cas échéant M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, pour prendre un arrêté modificatif portant adhésion de la Commune de Gingsheim du SIVU au Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn.

Votée à l'unanimité

Validation du Compte administratif 2013 et affectation des résultats du CCAS

Après examen du compte administratif 2013 présenté par M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif et l'arrête comme suit :

Section de fonctionnement Section d'Investissement

 Dépenses :
 72€
 Dépenses :
 - €

 Recettes :
 154,29€
 Recettes :
 - €

Déficit : 82,29€ Déficit : -€

Résultat GLOBAL de l'exercice 2013 : 82,29€

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013
- Constatant que le CA présente un excédent de fonctionnement de 82,29€
- Statuant qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur 2013

DECIDE d'affecter les sommes de :

• 82,29€ à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Approbation du Compte de Gestion 2013 CCAS

Après s'être fait présenté toutes les pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2013, Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion dressé par le comptable du trésor pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Validation du Budget 2014 du CCAS

Le Maire présente aux membres du CCAS les propositions budgétaires du CCAS pour l'année 2014 et après avoir délibéré à l'unanimité, vote et arrête les montants suivants :

Section de Fonctionnement : Section d'Investissement :

Dépenses : 112€ Dépenses : -Recettes : 112€ Recettes : -

Remboursement GROUPAMA

M. Gross indique avoir perçu de GROUPAMA le chèque d'un montant de 3888,00€ concernant le remboursement des frais engagés auprès de la société CDP pour effectuer le remplacement à neuf de l'abri bus devant l'école.

Pour rappel, la facture était d'un montant total de 4.320,-€. Le solde de 432€ nous sera adressé dés remise de la facture acquittée auprès de CDP.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter ces chèques et demande à M. Le Maire d'en ordonnancer leur encaissement.
- APPROUVE l'encaissement de ces deux chèques auprès de la perception de Hochfelden.

Point divers

1/ Le Maire précise les modalités de l'enquête publique sur la mise en place du second bassin de rétention. Elle se tiendra à trois dates différentes et permettra aux riverains ainsi qu'aux autres personnes impactées de se positionner pour ou contre ce bassin. A l'occasion du tract qui sera publié pour communiquer sur les aspects budgétaires, M. Gross présentera ces modalités aux administrés.

2/ Le Maire présente aux conseillers une lettre recommandée des familles ANGSTHELM et PHILIPPS. En effet, ces dernières ont pris contact avec le TGI d' Haguenau et mis en place une procédure de conciliation avec M. Novack Clément afin de trouver un arrangement à l'amiable dans le cadre de l'affaire qui les oppose. La procédure implique que ce soit la Commune qui se porte demandeur en terme de mesure acoustique sur les nuisances sonores, de ce fait M. Gross a effectué une demande officielle auprès de l'ARS. Les prises de mesures se feront le samedi 1^{er} Mars sur les parcelles concernées.

En parallèle, M. Gross a reçu ce jour M. Novack Clément sur le site de l'ancienne décharge afin de lui proposer gracieusement la location d'une partie du site, en raison de son statut actuel d'étudiant. Une contrepartie locative financière pourrait être demandée le jour où son statut évoluera. Clément est averti que l'exploitation de la décharge pour de la découpe / vente de bois engagera des travaux d'aménagements (élargissement des portes d'accès et stabilisation d'une voie d'entrée pour les grumiers) risquant d'être lourds financièrement. Il a indiqué de ce fait être également sur d'autres pistes, éventuellement une parcelle en friche appartenant à la famille Osswald. M. Hauber prend la parole et indique qu'in Fine, ce ne sera que « déplacer » le problème au lieu de résoudre le problème.

Le Maire tiendra les conseillers informés par mail des résultats de la mesure acoustique à réaliser le $01^{\rm er}$ mars 2014 et ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui se tiendra immédiatement après les élections municipales 2014.

3/ Le secrétariat a procédé à l'instruction du dépôt de demande de DETR 2014, cependant on nous remonte l'information que cette année les critères d'éligibilité ont été porté sur les dossiers de mise aux normes en matière d'accessibilité. De ce fait, la commune risque fort de ne pas être éligible à cette enveloppe budgétaire, cependant nous avons obtenu l'accord écrit de la préfecture nous

autorisant à demander une dérogation exceptionnelle à relancer ces crédits en cas de démarrage de l'opération de mise en place du bassin de rétention SUD d'ici fin de l'année 2014.

4/ M. Gross a procédé avec l'aide des adjoints, et d'une conseillère à la réfection de l'aire de jeux. Le sol a été drainé, des copeaux de mulch ont été ajouté et la voie d'accès à l'aire a été stabilisé avec du concassé. L'aire de jeux est donc à présent opérationnelle et réouverte à la grande joie des parents et des enfants. C'est une valeur ajoutée à notre commune, dans le respect des échanges et des valeurs familiales.

5/ Mme Cuny prend la parole pour annoncer le « Printemps de l'eau » mis en place par le Pays de la Zorn et précise la participation du Point Lecture de notre commune à l'occasion de divers évènements qui se tiendront à compter du 14/05/2014. Les administrés seront informés des dates de cet évènementiel.

6/ M. Gross clôture la séance en indiquant qu'il s'agissait ce soir du dernier conseil municipal de la mandature 2008/2014. A ce titre, il remercie ses collaborateurs directs et indirects pour leur participation et leur engagement et propose à l'ensemble des personnes présentes le verre de l'amitié. Il clôture la séance à 23h.

Registre de Conseil Municipal du 28 février 2014 Rendu exécutoire le 04/03/2014 Suite à l'affichage et à la diffusion le 12/03/2014 Et la transmission en préfecture le 04/03/2014.

Le Maire Dominique Gross